Sites départementaux du Var

Espace naturel sensible de Sillans la cascade

La cascade de Sillans est une chute de 44 mètres d'où l'eau plonge dans un bassin bleu turquoise.
Depuis 2014, un belvédère a été aménagé par le départepment du Var, permettant une très belle vue sur la chute et permettant de sécuriser ce site très touristique.



Cascade de Sillans la cascade

INFOS PRATIQUES

Territoire(s) de valorisation : CA DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION

Commune(s) : Sillans-la-Cascade

Zones réglementaires : Parc Naturel Régional du Verdon

Pratique : Sites départementaux

DESCRIPTIF

De Brignoles, prendre la direction nord vers le Val sur la D554. En sortant du Village, prendre à droite sur la D562 puis la D22 en direction de Cotignac et Sillans-la-Cascade. Arrivé à Sillans, traverser le village en descendant la route, vous traverserez la rivière de la Bresque où se trouve sur votre droite le parking et début de la randonnée.

Le chemin de la randonnée au départ du parking est bien indiqué en longeant la rivière vers la sortie du village. Il ne vous faudra que 20 minutes pour atteindre le Belvédère de la Cascade.

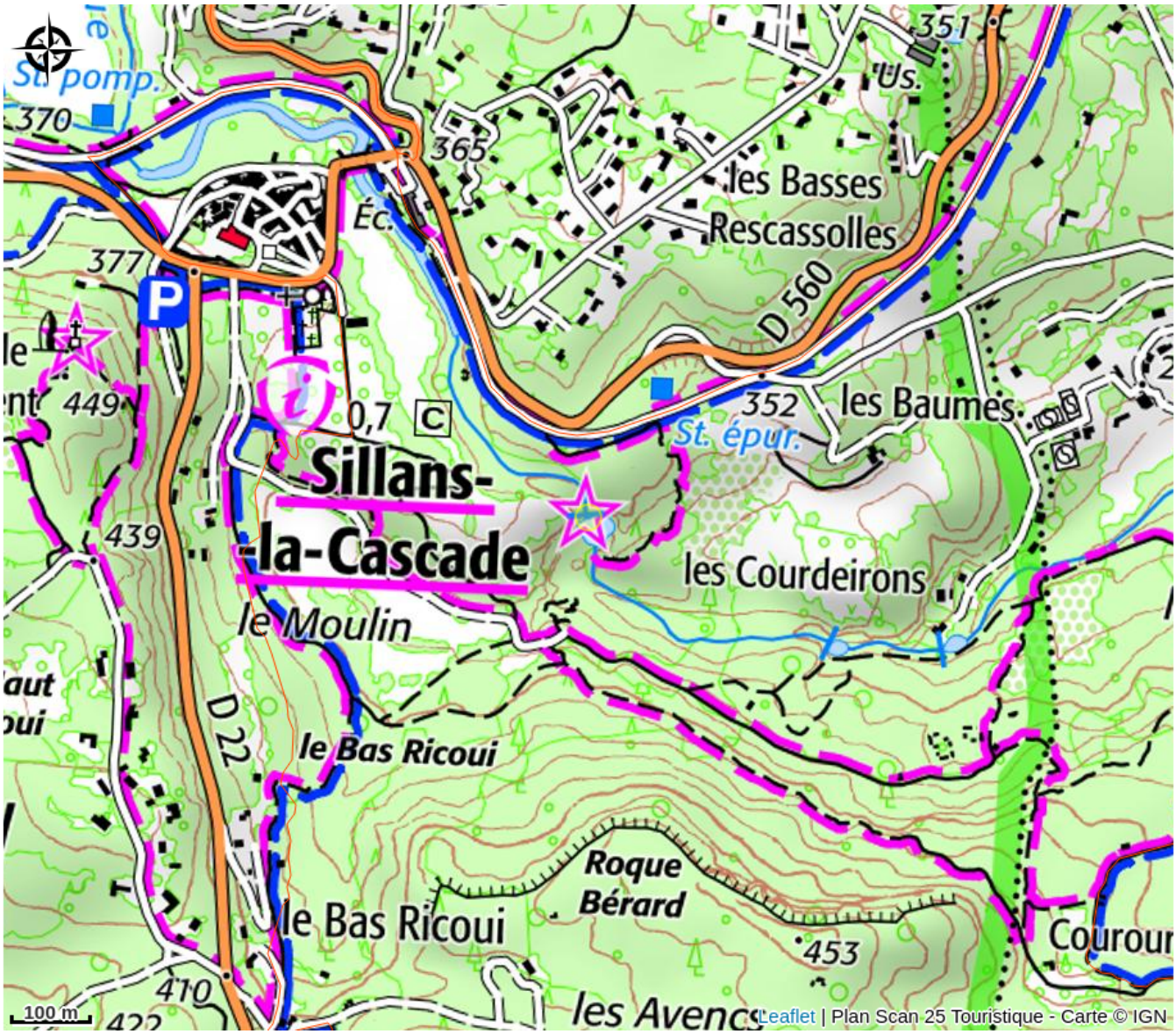
Les Espaces Naturels Sensibles, dits ENS, sont des sites situés en milieux littoraux, humides ou forestiers, remarquables par leur diversité biologique. Ils sont, par nature, fragiles, rares ou menacés. Nés de la volonté de freiner l'expansion urbaine sur l'ensemble du département, ils sont à disposition du public, dans un souci de partage, excepté en cas d'extrême fragilité.

Ces trésors de biodiversité sont gérés en fonction de cette fragilité. Des aménagements appropriés valorisent ainsi leurs richesses et évitent une sur-fréquentation néfaste sur les milieux. Le Conseil Départemental s'attache à :

- préserver les sites remarquables et les paysages,
- assurer la sauvegarde des habitats naturels,
- accueillir le public.

Ces sites sont un premier pas vers la constitution d'une "Trame Verte et Bleue".

CARTE



Espace naturel sensible de Sillans la cascade

LES RECOMMANDATIONS



interdiction de fumer et faire du feu | cueillette interdite | bivouac interdit | Emporter vos déchets | Vérifier la météo

La nature ne s'enrichit pas de nos déchets: merci de les emporter avec vous. La réponsabilité des usagers est engagée si les règles de sécurité de base ne sont pas respectées.

LES ÉQUIPEMENTS

CONTACTS UTILES







LE DÉPARTEMENT

Pilote d’un développement maîtrisé des sports de nature, le Département du Var vous propose une offre éco-sportive en lien avec les dynamiques locales, sous l’égide des fédérations françaises sportives.
La pratique de sports de nature est un vecteur de découverte des richesses environnementales et patrimoniales du Var. La promotion d’un tourisme sportif proche de la nature est construite autour d'une offre accessible, équilibrée et responsable.
Le Département s'investit, avec des moyens techniques et financiers, pour améliorer le confort des utilisateurs dans leur pratique sportive, développer l'attractivité des sites et veiller à leur préservation.